## Le Dispositif de soins partagés 94

L'équipe médicale du SUMPPS,

ou les médecins généralistes du réseau, peuvent également faire appel au Dispositif de soins partagés (DSP 94) mis en place par le pôle de psychiatrie des Hôpitaux Universitaires Henri-Mondor. Dans ce cadre, une équipe pluridisciplinaire (psychiatres, psychologues, infirmiers...) propose une consultation spécialisée d'appui aux médecins généralistes et des réponses individualisées dans des délais courts et dans un contexte non stigmatisant.

# +d'infos:

Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) © 01.45.17.15.15 de 8h30 à 17h



www.u-pec.fr /etudiant/sante-resus









le Réseau universitaire de santé de l'UPEC

Soins primaires en santé mentale et addictions





# Soins primaires en santé mentale et addictions

RÉSUS, le réseau universitaire de santé de l'UPEC, vous accompagne également dans vos besoins de soins primaires en santé mentale et de prise en charge des addictions.

Contactez le SUMPPS
En fonction de votre domicile ou de votre lieu d'études, le SUMPPS (Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) de l'UPEC vous orientera vers des médecins généralistes engagés dans ce réseau.

© 01.45.17.15.15

#### Horaires d'ouverture du SUMPPS

# Campus Centre de Créteil

Maison de la santé du lundi au vendredi > 8h30-17h

## Campus de Vitry

vendredi > 8h30-16h

#### Campus de Sénart

du lundi au jeudi > 8h30-16h30 (sauf le mercredi jusqu'à 15h)

### Campus de Fontainebleau

vendredi > 9h30-15h30

#### École Nationale Vétérinaire d'Alfort

lundi et mardi > 14h-17h jeudi > 9h30-12h

# Présentez-vous auprès du médecin généraliste de votre choix

muni(e) de votre carte d'étudiant de l'UPEC et de votre carte vitale à jour.

Les médecins généralistes sont qualifiés pour pratiquer des soins primaires en santé mentale et pour prendre en charge les addictions (tabac, alcool, drogues...). Vous bénéficierez ainsi d'une consultation au tarif conventionné de secteur 1 (23€) pour laquelle vous n'avancerez que 6,90€.

Une orientation personnalisée vers un spécialiste En cas de nécessité, dans le cadre du

"parcours de soins" personnalisé, le médecin généraliste peut vous orienter vers un spécialiste (addictologue, psychothérapeute, psychiatre, Centre Médico-Psychologique...).